

Newsletter n°80

Juillet, Aout, Septembre 2021

المفقودون DISPARUS
ونـ DISPARU
المـ DISPARU
المـ DISPARU
نـ DISPARU
المـ DISPARU
نـ DISPARU
المـ DISPARU

Collectif des
Familles de
Disparus en
Algérie



Forum Société Civile MAJALAT en ligne

Cet été s'est tenue la troisième édition du Forum de la Société Civile des deux rives de la Méditerranée organisé à Bruxelles par MAJALAT point culminant d'un projet qui dure depuis trois années.

MAJALAT est un consortium, composé d'EuroMed Rights, le REF – Réseau Euromed France - et SOLIDAR. Conçu par et pour la société civile, il est une initiative participative et inclusive, offrant un espace de dialogue multidimensionnel et permanent entre l'UE et les partenaires du voisinage Sud de la Méditerranée.

Cette édition 2021 était le résultat d'un cycle de concertation de trois ans, au cours duquel des ateliers thématiques et des débats nationaux et régionaux ont rassemblé des organisations de la société civile, des syndicats, des experts et un large éventail d'organisations des deux rives de la Méditerranée, afin de développer une vision commune et d'influencer les politiques de la région.

Ce forum avait pour but d'examiner le nouvel agenda pour la Méditerranée en se basant sur les consultations et recherches dans six domaines clés : gouvernance et État de droit, dialogue économique et social, migration, justice sociale et climatique, sécurité et lutte contre les violences, jeunesse.

Les membres du CFDA ont pris part à ce projet et se sont investis particulièrement sur le sujet de la gouvernance et des droits de l'Homme.



Au vu de la répression des manifestant(e)s pacifiques, la France doit réexaminer ses exportations d'armement en Algérie

Suite aux répressions exercées par les autorités algériennes à l'encontre de manifestant(e)s pacifiques, le CFDA et ses partenaires ont organisé une réunion collective pour rédiger une lettre adressée au Président de la République française, Monsieur Macron, le Premier ministre français, à la Ministre des Armées et au Ministre de l'Europe et des Affaires étrangères, concernant l'exportation des armes françaises vers l'Algérie.

La France est le troisième exportateur d'armes dans le monde, et plusieurs organisations françaises et internationales œuvrent pour la mise en œuvre d'un contrôle parlementaire des ventes d'armes françaises ainsi qu'une transparence renforcée pour un véritable débat public sur la question, qui reste une véritable omerta (<https://www.amnesty.fr/campagnes/silence-on-arme>).

Par cette lettre, les différents signataires demandent la réévaluation de l'octroi de licences d'exportations de matériel militaire vers l'Algérie en vertu de l'article 7 du Traité sur le commerce des armes. Il existe en effet un risque prépondérant que celles-ci soient utilisées contre des manifestants pacifiques au sein de la contestation politique massive qui a débuté en février 2019 avec les marches du « Hirak ».

En effet, un mouvement populaire plus connu sous le nom « Hirak » organise tous les vendredis après-midi des marches à Alger mais également sur d'autres villes d'Algérie au niveau national. Cependant dès le début de ces marches la répression aveugle s'est abattu sur les manifestations dont nombreux ont été emprisonnés et condamné à des peines de prison parfois assez lourdes. Cette répression visait en premier lieu les porteurs du drapeau Amazigh et ensuite les militants du Hirak, les journalistes, etc.

Le 5 mai 2001, le Haut-Commissariat aux droits de l'Homme des Nations-Unies a demandé aux autorités algériennes de mettre immédiatement fin aux violences et aux arrestations arbitraires. Le 18 juin dernier, le Rapporteur Spécial des Nations Unies sur les droits à la liberté de réunion pacifique et d'association Clément Nyaletsossi

Voule a dénoncé l'usage abusif et disproportionné de la force par les autorités algériennes, y compris l'usage de bombes lacrymogènes. Amnesty International a récemment qualifié les charges retenues contre les principaux opposants au régime et membres de la société civile « d'écran de fumée visant à réduire au silence ces défenseurs des droits humains et à étouffer leur action ».

Nous remercions nos partenaires sur cette campagne pour leur soutien et leur engagement sans faille pour défendre les droits de l'Homme en Algérie et partout dans le monde.

<http://www.algerie-disparus.org/app/uploads/2021/07/Lettre-Premier-ministre-1.pdf>



“Réseau Radios Maghreb” Project

Le projet « Réseau Radios Maghreb » vise à renforcer l'appui aux radios associatives marocaines, algériennes et tunisiennes pour construire un réseau régional durable de radios associatives. Il est organisé par le consortium ERIM, UTMA et AIC et se composent de plusieurs séminaires de mentorat animés par Mohamed al Hani.

Douze radios prennent part à ce projet, dont la Radio des Sans Voix. Les deux axes de ce projet sont plus spécifiquement de :

- Soutenir la production, la diffusion et la partage au-delà des frontières de contenus sur l'éducation aux médias et à l'information par les radios associatives, en mettant un accent particulier sur la lutte contre la désinformation, les fake news et le discours de haine, et ;
- Renforcer la viabilité institutionnelle et financière des radios associatives au niveau

nationale, tout en favorisant l'échange et le partage de bonnes pratiques à l'échelle régionale.

Dans le cadre de ce projet, la Radio des Sans Voix a produit, diffusé et partagé sept émissions sur le thème de l'éducation aux médias et à l'information et des droits humains.

La Radio des Sans Voix œuvre pour la liberté d'expression en Algérie au travers de nombreux programmes ayant pour but d'informer son public sur les violations des droits de l'Homme en Algérie. Une revue de presse mensuelles est également diffusée et revient en détail sur l'actualité des droits de l'Homme dans le pays. A travers son programme « N'oublions pas », la radio effectue également un travail régulier sur la mémoire des victimes de disparitions forcées durant la guerre civile.

<http://www.radiodessansvoix.org/>

R A D I O
DES SANS VOIX

Le CFDA saisit les instances internationales par des communications individuelles

Durant ce trimestre, les équipes du CFDA ont rouvert leur travail sur la mise à jour des dossiers des disparus pour les transmettre aux instances internationales et particulièrement au Groupe de Travail sur les Disparitions Forcées ou Involontaires des Nations Unies.

Profitant d'un peu d'accalmie durant les mois d'août, les équipes ont travaillé sans relâche pour compléter et suivre les dossiers qui n'avait jamais pu être transmis ou ceux qui n'avaient pas été jugés recevables. Une intensive mise à jour des pièces manquantes a été effectuée afin de rendre possible l'envoi de plus de 80 communications individuelles. Ces requêtes sont d'une valeur inestimable pour le combat des familles de disparus et la reconnaissance des disparitions forcées. Il s'agit également de signifier l'impossibilité des familles algériennes d'initier

des procédures judiciaires ou administrative à l'encontre des autorités algériennes en raison de la charte dite « pour la paix et la réconciliation nationale » adoptée par référendum le 29 septembre 2005.



“Por Esos Ojos” avec Maria Esther Gatti de Islas

Le 30 août est la Journée Internationale des victimes de disparition forcée. Le collectif d'associations luttant contre les disparitions forcées, les associations de familles de disparus, les familles et amis de disparus s'organisent au niveau international pour rendre visible les victimes de disparitions forcées et de faire entendre la voix des familles de disparus et soutenir leur combat.

Comme chaque année, le CFDA a commémoré cette journée internationale pour la reconnaissance des disparitions forcées en organisant avec ses partenaires des évènements publics dont une projection-débat au Centre International de la Culture Populaire de Paris (CICP) le 3 septembre 2021 et un rassemblement le 4 septembre 2021.

Les participants ont donc découvert le documentaire Por Esos Ojos (Pour ces yeux). Tourné en 1997, ce film relate les recherches de María Esther Gatti de Islas pour retrouver sa petite fille née en captivité et adoptée par un militaire. Le documentaire témoigne de dix années de lutte pour retrouver l'enfant dont la mère a été arrêtée et disparue pendant la dictature militaire (1976-1983) alors qu'elle était enceinte. L'un des réalisateurs, Gonzalo Arijón était présent à cette projection.

Ce documentaire a été suivi d'une intervention d'Emmanuelle Decaux, ex président du Comité des disparus des Nations Unies et du témoignage de Nedjma Benaziza, petite fille de Daouia Gat Benaziza disparue en Algérie, et de Genevière Garrigos, élue à la mairie de Paris, ancienne présidente d'Amnesty International France.



Rassemblement à Stalingrad à la Mémoire des disparus

Toujours dans le cadre de la Journée Internationale des victimes de disparition forcée, le Collectif des associations luttant contre les disparitions forcées dans leurs pays respectifs, dont le CFDA est l'un des initiateurs aux côtés de la FEMED, a organisé plusieurs événements commémoratifs et d'échange.

Le collectif a été créé en 2019 et réunit les associations luttant contre les disparitions forcées basées en France dont : Collectif des Familles de Disparu en Algérie (CFDA), Fédération Euro-Méditerranéenne contre les Disparitions forcées (FEMED), le Collectif Paris Ayotzinapa, le Collectif Argentin pour la Mémoire, l'Association des Parents et Amis de Disparus au Maroc (APADM), Association Française d'Amitié et de Solidarité avec les Peuples d'Afrique (AFASPA), Comité Justice pour Djibouti (CJD), Forum Marocain Vérité et Justice et Terre et Liberté pour Arauco.

Des tentes ont été érigées sur la Place Stalingrad à Paris sous lesquelles des expositions photos rappelaient le combat si déterminant des familles de disparus en Algérie, en Amérique latine, en Afrique, en Egypte, en Libye, au Maroc, etc. Ces expositions étaient accompagnées de documentaires sur les disparitions forcées avec

des témoignages de familles de disparus et d'anciens prisonniers politiques. Entre chaque documentaire une prise de parole de militants des droits de l'Homme, de familles de disparus, de personnalités politiques venus exprimer leur solidarité avec les familles de disparus ont permis de débattre de la manière d'établir la vérité et la justice pour les familles des victimes.



Le dossier des disparus n'est pas clos

En 2005, le Président Abdelaziz Bouteflika fait adopter par référendum la charte dite « pour la paix et la réconciliation nationale », et ses textes d'application entrent en vigueur en février 2006. Depuis lors, les familles de disparus ne peuvent plus saisir la justice de leur pays. En effet, l'article 45 de ces textes dispose que « aucune poursuite ne peut être engagée, à titre individuel ou collectif, à l'encontre des éléments des forces de défense et de sécurité de la République, toutes composantes confondues, pour des actions menées en vue de la protection des personnes et des biens, de la sauvegarde de la Nation et de la préservation des institutions de la République algérienne démocratique et populaire. Toute dénonciation ou plainte doit être déclarée irrecevable par l'autorité judiciaire compétente ».

Une énième tentative des autorités algériennes de clore définitivement le dossier des disparitions forcées. Dès septembre 1999, à la veille du référendum pour la Concorde civile, le Président de la République ordonnait aux familles de tourner la page.

Par la révision du 30 décembre 2020, la charte est intégrée au Préambule de la Constitution, ce qui

marque une nouvelle preuve de la consolidation de la négation de la vérité et de la justice pour toutes les victimes.

Seize années après son adoption, les familles de disparus, toujours aussi déterminées à faire valoir leurs droits, réitèrent leur demande d'abrogation de cette charte qui bafoue le droit des victimes à la vérité, légalise l'impunité et appelle à l'oubli.

En effet, bien que les autorités algériennes présentent la charte comme un modèle de justice transitionnelle, elle est loin de répondre aux exigences d'un tel processus.

A cette occasion, et pour affirmer leur inconditionnelle opposition à cette Charte, le CFDA et SOS Disparus ont organisé une conférence de presse avec la participation de Maitre Abdelghani Badi, Maitre Abderrahmane Salah, le Président de l'association Somoud, et Maitre Sid Ali Boudiaf ainsi que celle des familles de disparus dont Madame Bouabdallah et madame Boucherif.

<http://www.algerie-disparus.org/app/uploads/2021/09/Communique%CC%81-contre-la-Charte-2021.pdf>

Le CFDA forme les jeunes militants au montage de projet et la recherche de financement

A Alger, une formation « montage de projet et financement » animée par Sami Loucif a été proposée par le CFDA. Cette formation s'est déroulée sur trois jours, et les objectifs poursuivis étaient de donner les points clés pour que les participants puissent, à l'issue des ateliers, comprendre les mécanismes de recherche de financement, élaborer une idée de projet en partant d'une problématique liée aux droits de l'Homme, et d'adapter leur proposition à des canevas de bailleurs de fonds. D'un point de vue méthodologique, l'atelier a alterné entre les apports théoriques et les travaux en sous-groupes. À l'issue de cet atelier de trois jours, les participants ont renforcé leurs connaissances sur le montage de projets et la recherche de financement

et peuvent dès à présent définir le problème à résoudre se mettre à la rédaction d'un projet bien réfléchi avec des activités qui répondent aux lignes directrices du bailleur qu'ils auront pressenti au préalable.



Des rassemblements hebdomadaires empêchés par la 3e vague du Covid-19

Tous les mercredis, depuis août 1998, les familles de disparus se rassemblent devant le Conseil national des droits de l'Homme (CNDH) pour faire valoir leur droit à la vérité et à la justice. Malheureusement, en Algérie les familles de disparus ont été privées de ces rassemblements hebdomadaires à cause de la 3e vague du Covid-19 dans le pays et des mesures sanitaires. Néanmoins, toujours aussi déterminées à se battre pour l'obtention d'une véritable reconnaissance et de véritables droits, les familles recommencent peu à peu à reprendre les rassemblements hebdomadaires toujours aussi essentiels au combat que prône le CFDA.



Revues de presse

Juillet

<https://bit.ly/3nfygIp>

Aout

<https://bit.ly/3C5e2qR>

Septembre

<https://bit.ly/3nhgMeP>

Contacts

Email : cfda@disparus-algerie.org

Site web : www.algerie-disparus.org

Téléphone : 0033 (0)9 53 36 81 14



[Our Page](#)



[Our Virtual Memorial](#)